

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

ACADEMIE DE STRASBOURG

CENTRE REGIONAL DES OEUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

1 Quai du Maire Dietrich - CS 50 168  
67 004 STRASBOURG CEDEX



**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Objet de l'appel public à la concurrence :

**Entretien des toitures, gouttières et cheneaux des sites gérés par le Crous de Strasbourg**

**Accord-cadre n°26 008**

Accord-cadre passé en procédure formalisée, en application des articles L2124-1, L2124-2, L2125-1 1° et des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

ABREVIATIONS UTILISEES

C.C.A.P. : Cahier des Clauses Administratives Particulières ;  
C.C.T.P. : Cahier des Clauses Techniques Particulières ;  
C.C.A.G-FCS : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services approuvé par arrêté du 30 mars 2021  
Crous : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES PLIS : LE 14/09/2026 A 12H00**

## SYNTHÈSE DU CONTRAT

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <p>Accord-cadre mono-attributaire de services</p> <p><u>Objet</u> : Entretien des toitures, gouttières et cheneaux des sites gérés par le Crous de Strasbourg</p>                                                                                                                      |
|    | <p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Crous de Strasbourg<br/>1 Quai du Maire Dietrich<br/>67000 STRASBOURG<br/>Représenté par : Mme Sophie ROUSSEL, Directrice générale</p>                                                                                                                     |
|    | <p>L'accord-cadre inclut des considérations environnementales.</p>                                                                                                                                                                                                                     |
|    | <p>Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.</p> <p>CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Fournitures Courantes et Services 2021.</p> |
|    | <p>Sites gérés par le Crous de Strasbourg</p>                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | <p>La durée est précisée au sein de ce document</p>                                                                                                                                                                                                                                    |
|   | <p>L'accord-cadre est conclu à prix mixtes.</p>                                                                                                                                                                                                                                        |
|  | <p>L'accord-cadre est révisable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                   |
|  | <p><u>Tranches</u> :</p> <p>L'accord-cadre n'est pas divisé en tranches.</p> <p><u>Variantes</u> :</p> <p>Aucune variante n'est prévue. Le pouvoir adjudicateur interdit expressément les variantes à l'initiative du candidat.</p>                                                    |

# SOMMAIRE

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| ARTICLE 1 – OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION.....               | 4  |
| 1.1 - Pouvoir adjudicateur .....                                                  | 4  |
| 1.2 - Objet de l'accord-cadre .....                                               | 4  |
| 1.3 - Conditions de l'appel public à la concurrence .....                         | 4  |
| 1.4 - Forme, décomposition de l'accord-cadre, allotissement.....                  | 4  |
| 1.5 - Modifications de détails au dossier de consultation des entreprises .....   | 5  |
| ARTICLE 2 – DUREE ET DELAI D'EXECUTION .....                                      | 5  |
| ARTICLE 3 – PRIX .....                                                            | 5  |
| ARTICLE 4 – FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE .....                               | 5  |
| ARTICLE 5 – LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES .....                      | 5  |
| ARTICLE 6 – VISITE DE SITES OBLIGATOIRE AVANT REMISE DES OFFRES.....              | 6  |
| ARTICLE 7 – PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES .....                              | 7  |
| 7.1 - Généralités .....                                                           | 7  |
| 7.2 - Variantes.....                                                              | 7  |
| ARTICLE 8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....                                    | 7  |
| ARTICLE 9 – CONDITIONS DE REMISE DE CANDIDATURES ET DES OFFRES.....               | 7  |
| 9.1 - Le contenu des dossiers .....                                               | 7  |
| 9.2 - La transmission des offres .....                                            | 12 |
| ARTICLE 10 – EXAMEN DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE..... | 13 |
| 10.1 - Sélection des candidatures.....                                            | 13 |
| 10.2 – Elimination des candidats et jugement et classement des offres .....       | 13 |
| ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....                                  | 17 |
| ARTICLE 12 – PROCEDURE DE RECOURS.....                                            | 17 |

## ARTICLE 1 – OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

### 1.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le :  
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Strasbourg  
1 quai du Maire Dietrich CS 50 168  
67 004 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03 88 21 28 00

Représentante du Pouvoir adjudicateur : Madame Sophie ROUSSEL, Directrice Générale du Crous de Strasbourg.

### 1.2 - Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet **l'entretien des couvertures, des terrasses gravillonnées, bitumées, bac acier, des zingueries, des cheneaux, descentes et des missions connexes sur l'ensemble du patrimoine du Crous de Strasbourg**. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13, R.2162-14 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Conditions de l'appel public à la concurrence

Le présent accord-cadre est lancé selon une en procédure formalisée, en application des articles L2124-1, L2124-2, L2125-1 1° et des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

### 1.4 - Forme, décomposition de l'accord-cadre, allotissement.

Conformément à l'article L1111-4 du Code de la Commande Publique, il s'agit d'un marché public de services

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre comprend 2 lots :

| Intitulé du lot                     | Description                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lot n°1 – Sites du Bas-Rhin</b>  | ▪ Entretien des couvertures, des terrasses gravillonnées, bitumées, bac acier, des zingueries, des cheneaux, descentes et missions connexes sur les sites du Bas-Rhin ; |
| <b>Lot n°2 – Sites du Haut-Rhin</b> | ▪ Entretien des couvertures, des terrasses gravillonnées, bitumées, bac acier, des zingueries, des cheneaux, descentes et missions connexes sur les sites du Haut-Rhin  |

**Chaque lot est réputé indivisible.**

Les candidats pourront présenter une offre pour un lot ou pour la totalité des deux lots et sont susceptibles d'être retenus pour un lot ou pour la totalité des deux lots.  
Il n'est pas prévu de tranches.

***Les variantes ne sont pas autorisées.***

## 1.5 - Modifications de détails au dossier de consultation des entreprises

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres à l'article 9 du présent règlement de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### ARTICLE 2 – DUREE ET DELAI D'EXECUTION

**L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification.**

Il est reconductible trois fois, par période d'un an, par décision tacite du pouvoir adjudicateur. En effet, au regard des dispositions de l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, la reconduction est tacite et le titulaire du marché ne peut pas la refuser.

En cas de non-reconduction, le Pouvoir adjudicateur en informera le titulaire, au moins deux mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification) par l'envoi d'un courrier électronique avec accusé de réception.

### ARTICLE 3 – PRIX

Le prix est mixte :

- Une partie de prestations de maintenance « préventive » déterminées à prix forfaitaire ;
- Une partie de prestation de maintenance « corrective » déterminée à prix unitaires.

### ARTICLE 4 – FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

L'accord-cadre sera conclu :

- soit avec une entreprise unique ;
- soit avec des entreprises groupées conjointes ou des entreprises groupées solidaires, conformément aux dispositions de l'article R2142-19 et de l'article R2142-20 du Code de la commande publique, autorisant le candidat à présenter sa candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économique conjoint ou solidaire.

### ARTICLE 5 – LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises (liste des pièces à fournir aux candidats par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) par lot et ses annexes financières :
  - le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) dont un par lot ;
  - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) dont une par lot ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :
  - Annexe 1 : Liste des sites du lot 1 (Bas-Rhin)
  - Annexe 2 : Liste des sites du lot 2 (Haut-Rhin)
  - Annexe 3 : Cadre de réponse technique

**Le dossier de consultation est téléchargeable directement et gratuitement sur le Profil Acheteur du Crous de Strasbourg, en cliquant sur le lien ci-dessous :**

## ARTICLE 6 – VISITE DE SITES OBLIGATOIRE AVANT REMISE DES OFFRES

Avant de remettre son offre, l'entrepreneur doit s'être rendu sur les sites, s'être rendu compte personnellement de l'état des lieux et des travaux à exécuter, et avoir apprécié l'importance, la nature et les difficultés des travaux, ainsi que les conditions d'accès et de desserte.

Des visites obligatoires sont organisées sur sites aux dates ci-après :

| Pour le lot n°1 – Sites du Bas-Rhin  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dates prévues                        | Le mardi 18 août 2026 à 10h00<br><b>Inscription possible 24h00 avant selon les modalités indiquées ci-dessous.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                      | Le vendredi 28 août 2026 à 14h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Modalités d'inscription              | Les soumissionnaires doivent s'inscrire pour signaler leur présence à ces visites, par mail : <a href="mailto:patrimoine-secretariat@crous-strasbourg.fr">patrimoine-secretariat@crous-strasbourg.fr</a> et <a href="mailto:achat@crous-strasbourg.fr">achat@crous-strasbourg.fr</a> au moins 48 heures avant la date programmée. Les informations à transmettre par mail sont les suivantes :<br>-le nom, le prénom et la fonction de la personne qui visite,<br>-numéro de téléphone de la personne qui visite,<br>-l'adresse mail de la personne qui visite.                                                                                            |
| Commentaire                          | Lieu de rendez-vous : services centraux du Crous de Strasbourg - 1 Boulevard de la Victoire à Strasbourg<br>Les visites sont groupées. Tout retard supérieur à ¼ d'heure invalidera la visite.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Pour le lot n°2 – Sites du Haut-Rhin |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Dates prévues                        | Le mardi 18 août 2026 à 14h00<br><b>Inscription possible 24h00 avant selon les modalités indiquées ci-dessous.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                      | Le vendredi 28 août 2026 à 10h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Modalités d'inscription              | Les soumissionnaires doivent s'inscrire pour signaler leur présence à ces visites, par mail : <a href="mailto:merry.lesueur@crous-strasbourg.fr">merry.lesueur@crous-strasbourg.fr</a> , <a href="mailto:patrimoine-secretariat@crous-strasbourg.fr">patrimoine-secretariat@crous-strasbourg.fr</a> et <a href="mailto:achat@crous-strasbourg.fr">achat@crous-strasbourg.fr</a> au moins 48 heures avant la date programmée. Les informations à transmettre par mail sont les suivantes :<br>-le nom, le prénom et la fonction de la personne qui visite,<br>-numéro de téléphone de la personne qui visite,<br>-l'adresse mail de la personne qui visite. |
| Commentaire                          | Lieu de rendez-vous : Cité Universitaire Expression – 11 rue des Frères Lumières à Brunstatt-Didenheim<br>Les visites sont groupées. Tout retard supérieur à ¼ d'heure invalidera la visite.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Les sites visités sont uniquement les sites les plus représentatifs de l'accord-cadre.

Une attestation signée sera remise par le Crous de Strasbourg lors de la visite et elle sera à joindre obligatoirement dans l'offre.

Les candidats n'ayant pas effectué ces visites et qui ne sont pas en mesure de justifier, par tout moyen, qu'ils disposent déjà d'une connaissance approfondie des sites et de ses contraintes, verront leurs offres rejetées pour cause d'irrégularité.

A l'issue de ces visites, toute question devra parvenir par écrit aux conditions indiquées à l'article 11 du présent règlement.

## **ARTICLE 7 – PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES**

### **7.1 - Généralités**

---

Les candidatures et les offres des candidats seront rédigées en langue française.

**Seules les offres transmises sous forme dématérialisée et reçues dans les délais prescrits seront acceptées.**

Les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Elles collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

### **7.2 - Variantes**

---

Le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes obligatoires, imposées par le pouvoir adjudicateur. Les variantes facultatives c'est-à-dire celles proposées à l'initiative du candidat, ne sont pas autorisées

## **ARTICLE 8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres, indiquée à l'article 9 du présent règlement de la consultation.

## **ARTICLE 9 – CONDITIONS DE REMISE DE CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**La date limite de réception des plis est le 14 SEPTEMBRE 2026 12H00 délai de rigueur.**

Conformément aux dispositions des articles R2143-2 et R2151-5 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées.

Les candidats auront à produire un dossier complet conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique, comprenant les pièces ci-après, dûment renseignées en langue française et exprimées en euro, par la personne ayant qualité pour engager l'entreprise, à défaut, un pouvoir habilitant le signataire sera obligatoirement joint à la candidature.

### **9.1 - Le contenu des dossiers**

---

Le candidat devra veiller à ce que l'offre soit déposée sur la plateforme de l'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la forme de deux fichiers distincts, représentant le dossier de candidature et l'offre proprement dite.

Les articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique établissent ce que les candidats doivent transmettre à l'appui de leur dossier de candidature.

**Les documents transmis par les candidats devront respecter le formalisme indiqué au sein des tableaux ci-dessous.**

a) Le dossier de candidature

| Document à joindre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Intitulé du fichier                                                              | Signature du candidat requise |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <p>Une lettre de candidature (formulaire DC1) et la déclaration du candidat (formulaire DC2) disponible à l'adresse suivante :</p> <p><a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a></p> <p>accompagnée des pièces justificatives à fournir relatives aux capacités économiques, financières, professionnelles et techniques du candidat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat relatif au domaine d'activité qui fait l'objet de l'accord-cadre au cours des 3 derniers exercices,</li> <li>-ou le nouveau formulaire DUME renseigné sur le profil acheteur</li> </ul> <p>Attention : Veillez à bien préciser votre numéro SIREN dans la partie « Présentation du candidat »</p> | <p><b>26 008_DC1 + 26 008_DC2</b></p> <p><b>Ou</b></p> <p><b>26 008_DUME</b></p> | <b>OUI</b>                    |
| Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager juridiquement le candidat (délégation de pouvoir) le cas échéant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>26 008_POUVOIR</b>                                                            | <b>OUI</b>                    |
| Une liste des travaux exécutés au cours des 3 dernières années en lien avec l'objet de l'accord-cadre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>26 008_REFERENCES</b>                                                         | <b>NON</b>                    |
| L'effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>26 008_EFFECTIFS</b>                                                          | <b>NON</b>                    |
| Une présentation générale de l'entreprise précisant les moyens humains et matériels dont dispose le candidat ainsi qu'un organigramme général de la société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>26 008_PRESENTATION</b>                                                       | <b>NON</b>                    |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                              |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------|
| <p>Une copie des certificats et qualifications suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Habilitation travail en hauteur ;</b></li> <li>- <b>QUALIBAT 3212</b> « Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles » (technicité confirmée) <b>ET/OU QUALIBAT 3213</b> « Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité supérieure) ;</li> <li>- <b>QUALIBAT 3292</b> « Toitures terrasses spécialisées végétalisées » (technicité confirmée) - si le Titulaire ne dispose pas de ces compétences en interne, la prestation d'entretien des toitures végétalisées sera sous traitée à une entreprise spécialisée justifiant des compétences et de références dans ce domaine ;</li> <li>- <b>Attestation de compétence à la prévention du risque Amiante - sous-section 4 pour le personnel du Titulaire.</b> Le Titulaire devra pouvoir justifier que son personnel est formé pour les interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante- en l'absence de cette attestation, le titulaire s'engage à confier les interventions sur des MPCA auprès d'une entreprise sous-traitante certifiée. L'entreprise intervenant sur des MPCA devra fournir au pouvoir adjudicateur une <b>attestation de formation à la prévention des risques d'exposition à l'amiante pour l'ensemble du personnel concerné par le présent accord-cadre ;</b></li> <li>- <b>Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)</b> pour le personnel du titulaire amené à utiliser des produits phytosanitaires ;</li> <li>- <b>Certification qualité ISO 9000/9001 ou MASE</b></li> </ul> <p><i>Le candidat doit obligatoirement apporter la preuve qu'il dispose des qualifications susmentionnées ou à minima de références équivalentes permettant une exécution des prestations conformes aux exigences de l'accord-cadre.</i></p> | <b>26 008_CERTIFICATS</b>    | <b>NON</b> |
| <p><b>Par application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                              |            |
| <p>Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées par les articles L.2141-1 et L.2141-4 du Code de la Commande Publique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>26 008_HONNEUR</b>        | <b>OUI</b> |
| <p>Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>26 008_ATTEST_TRAVAIL</b> | <b>NON</b> |
| <p>Le certificat de régularité fiscale en cours de validité</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>26 008_REGUL_FISCALE</b>  | <b>NON</b> |

|                                                                                                                                                                                       |                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------|
| Le certificat de régularité sociale (URSSAF) datant de moins de six mois                                                                                                              | <b>26 008_REGUL_SOCIALE</b> | <b>NON</b> |
| En cas de redressement judiciaire, le soumissionnaire devra joindre la copie du ou des jugements autorisant la poursuite de l'activité pendant la durée d'exécution de l'accord-cadre | <b>26 008_JUGEMENT</b>      | <b>NON</b> |
| Une attestation d'assurance en cours de validité à remettre au plus tard avant la notification de l'accord-cadre                                                                      | <b>26 008_ASSURANCE</b>     | <b>NON</b> |

b) Le dossier d'offre

| <b>Document à joindre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Intitulé du fichier</b>                                           | <b>Signature requise</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <p><b>L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) dûment complété.</b> Les coordonnées bancaires du candidat doivent être inscrites dans l'acte d'engagement.</p> <p>Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.</p> | <b>26 008_AE_lotX</b>                                                | <b>NON</b>               |
| <b>Un relevé d'identité bancaire (RIB)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>26 008_RIB</b>                                                    | <b>NON</b>               |
| Si le candidat envisage d'avoir recours à la sous-traitance : <b>une déclaration de sous-traitance (formulaire ATTRI 2 – formulaire DC4) dûment complétée</b> , ainsi que tous les justificatifs démontrant les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières du sous-traitant à exécuter les prestations objet du présent accord-cadre                  | <b>26 008_ATTRI2</b>                                                 | <b>NON</b>               |
| Les <b>annexes financières</b> (B.P.U, DPGF) <b>par lot dûment complétées en format Excel et PDF</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>26 008_BPU_DPGF_lotX_.pdf</b><br><b>26 008_BPU_DPGF_lotX.xlsx</b> | <b>NON (PDF)</b>         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                      | <b>NON (EXCEL)</b>       |
| Le <b>mémoire technique du candidat</b> rédigé conformément au cadre de réponse technique (annexe 3 au C.C.T.P).                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>26 008_MEMOIRE TECHNIQUE</b>                                      | <b>NON</b>               |

|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----|
| Attention : le mémoire technique devra comprendre l'ensemble des informations et annexes demandées au sein du cadre de réponse technique (annexe n°3 au C.C.T.P). Dans le cas contraire l'offre du candidat sera déclarée <u>irrégulière</u> par le pouvoir adjudicateur. |                      |     |
| L'attestation de visite des sites                                                                                                                                                                                                                                         | 26 008_ATTEST_VISITE | OUI |

**Rappel :**

Il est également précisé que le CCAP ainsi que le CCTP et ses annexes font partie intégrante des documents contractuels de l'accord-cadre et sont annexés à l'acte d'engagement.

Par conséquent, en acceptant de signer l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé accepter l'ensemble des conditions d'exécution du marché.

## 9.2 - La transmission des offres

---

### Dossier électronique uniquement

**Les échanges par voie électronique sont obligatoires pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000€ HT rendant illégale toute remise d'offre ou échange en version papier** et devront être fait dans le respect des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la commande publique.

Les offres sous forme de dossier électronique doivent être remises sur la plate-forme de gestion des marchés publics du Crous de Strasbourg. Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site pour toute action sur ledit site.

**Le candidat veillera à la certification et au format de sa signature électronique** qui devront être conformes aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique, des contrats de la commande publique. En effet les seuls formats de signatures admis sont les formats XAdES, CAdES ou PAdES.

**L'offre doit parvenir sous la forme de deux fichiers distincts représentant le dossier de candidature et l'offre proprement dite.** Ces fichiers doivent être déposés sur la page de réponse de la plate-forme, spécifique à la consultation dans l'espace qui leur est réservé.

### **AVERTISSEMENT**

1. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre ;
2. Le candidat doit tenir compte du débit de sa connexion, de la taille des fichiers, des formats autorisés, des éventuels prérequis techniques du profil acheteur et du temps nécessaire au dépôt de son pli. Le candidat devra s'appuyer sur le guide d'utilisation téléchargeable sur la plateforme PLACE. Dans le cas où une offre est déposée hors délai ou en dehors de la plateforme, le pouvoir adjudicateur pourra rejeter ladite offre si le candidat n'établit ni anomalie de la plateforme ni diligences suffisantes pour sécuriser son dépôt. En cas d'incident, le candidat devra impérativement transmettre les preuves utiles : captures d'écran, messages d'erreur, heures de connexion, taille des fichiers, accusés techniques et accusés de dépôt...

Conformément à l'article R2132-11 du Code de la commande publique et conformément à l'annexe n°6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde ; **l'entreprise peut aussi transmettre une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur une clé USB, CD-ROM ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement lors du dépôt du dossier sur le profil de l'acheteur.**

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant la candidature et l'offre, transmise sur un autre support. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En revanche, lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

La copie devra parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Strasbourg  
Service des achats et marchés  
1 quai du maire Dietrich – C.S 50 168  
67 004 Strasbourg Cedex

**Ou** être remise contre récépissé à la même adresse entre 09 heures et 12 heures et 14 heures et 16 heures du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) au service commande publique du Crous de Strasbourg.

De plus, **l'enveloppe doit comporter la mention lisible de « copie de sauvegarde » ainsi que la référence suivante : « NE PAS OUVRIR - Accord-cadre n°26 008 – LOT X : « Entretien des toitures, gouttières et cheneaux des sites gérés par le Crous de Strasbourg. »**

## **ARTICLE 10 – EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE**

### **10.1 - Sélection des candidatures**

---

Selon les dispositions de l'article R2144-1 du Code de la Commande publique, l'acheteur vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquels le candidat s'appuie.

Lors de l'ouverture des enveloppes, la sélection des candidatures se fera dans le respect des dispositions des articles L2142-1 et R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique.

L'article R2144-3 du Code de la commande publique prévoit que « la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public ». Ainsi et conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, **le pouvoir adjudicateur analysera d'abord les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité de la candidature correspondant à l'offre de l'attributaire pressenti de l'accord-cadre.**

Conformément à l'article R2151-5 du Code de la Commande publique seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite qui ont été annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence. Par conséquent les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées conformément aux dispositions des articles R2143-2 et R2151-5 du Code de la commande publique

Par ailleurs, lors de l'examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminés les candidats non recevables en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique.

### **10.2 – Elimination des candidats et jugement et classement des offres**

---

#### **10.2.1 – Elimination des candidats**

Les critères d'attribution se feront au regard des articles L2151-5 à L2152-8 et des articles R2152-6 à R2152-7 du Code de la commande publique.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront écartées conformément aux articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique.

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Offre hors délai</b>         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Offre anormalement basse</b> | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification suffisante du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| <b>Offre inappropriée</b>       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Offre irrégulière</b>        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. L'acheteur n'est pas contraint de permettre la régularisation des offres irrégulières.     |
| <b>Offre inacceptable</b>       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**Par ailleurs, lors de l'examen des candidatures, seront éliminées :**

- Les candidatures et les offres parvenues hors délai dans le cas où le candidat n'établit ni anomalie de la plateforme ni diligences suffisantes pour sécuriser son dépôt ;
- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique ;
- Les candidats dont les garanties financières et professionnelles sont insuffisantes au regard de la capacité qu'aura le candidat à mettre en œuvre les moyens en personnels et en matériel nécessaires à la réalisation des prestations faisant l'objet du présent accord-cadre, dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

**Lors de l'examen des offres, seront éliminées :**

- Les offres irrecevables :

**1°) Les offres jugées non conformes, notamment :**

- Les offres papier (hors copie de sauvegarde) ;
- Les offres qui comporteraient des modifications des pièces particulières de l'accord-cadre ;
- Les offres qui ne comporteraient pas de mémoire technique ;
- Les offres qui comporteraient un mémoire technique incomplet ou imprécis au regard du cadre de réponse technique et ne permettant pas d'apprécier si elles sont susceptibles de répondre au besoin du pouvoir adjudicateur ;
- Les offres qui ne comporteraient pas une ou plusieurs annexes financières demandées.

2°) **Les offres anormalement basses** : en application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a recours à la méthode de la double moyenne :

- Calcul de la moyenne des offres du lot considéré ;
- Les offres se situant 20% au-dessus de cette moyenne sont neutralisées pour le calcul suivant ;
- Une nouvelle moyenne est calculée avec les offres non neutralisées ;
- Les offres dont le prix se situe 10% ou plus en dessous de la nouvelle moyenne sont suspectées d'être anormalement basses.

Dans le cas de la suspicion d'une offre anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au candidat d'apporter des précisions et des justifications sur le contenu de son offre. Si les justifications apportées par le candidat ne permettent pas de justifier les prix proposés, l'offre est rejetée par le pouvoir adjudicateur.

- Les offres inappropriées
- Les offres inacceptables

#### 10.2.2 – Jugement des offres

L'ensemble de l'analyse des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères énoncés ci-dessous.

L'accord-cadre est attribué à l'offre jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse selon les critères énumérés ci-dessous :

| Critères                                                                                                                                                                                    | Points            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>1- Critères techniques et environnementaux (jugé selon le mémoire technique du candidat rédigé conformément à l'annexe 3 du C.C.T.P « cadre de réponse technique »)</b>                  | <b>100 points</b> |
| <i>1.1 - Sous-critère n°1 : Méthodologie, mode opératoire et organisation de l'entreprise pour répondre aux exigences de l'accord-cadre.</i>                                                | 60 points         |
| <i>1.2 - Sous critère n°2 : Moyens matériels et techniques mis en place pour l'exécution de l'accord-cadre.</i>                                                                             | 15 points         |
| <i>1.3 - Sous-critère n°3 : Moyens humains mis en place pour l'exécution des prestations.</i>                                                                                               | 15 points         |
| <i>1.4 – Sous-critère n°4 : Démarches environnementales et RSE</i>                                                                                                                          | 10 points         |
| <b>2- Prix</b>                                                                                                                                                                              | <b>100 points</b> |
| <i>2.1- Coût des prestations – DPGF Entretien Maintenance</i>                                                                                                                               | 60 points         |
| Notation : (montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre analysée) x 60<br>Le pouvoir adjudicateur notera les offres sur la base du montant total H.T. indiqué au sein de la D.P.G.F |                   |
| <i>2.2 – Coût des prestations – BPU</i>                                                                                                                                                     | 40 points         |
| Notation : (montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre analysée) x 40                                                                                                              |                   |

Le pouvoir adjudicateur aura recours à un détail quantitatif estimatif (D.Q.E) pour juger ce critère. Le D.Q.E n'est pas communiqué aux candidats. L'analyse se fera sur la base du montant H.T.

**L'ensemble des critères susmentionnés sont pondérés de la façon suivante :**

- **Critères techniques et environnementaux : 55 %**
- **Critère prix : 45 %**

**Modalités de présentation du mémoire technique :**

- Le mémoire ne devra pas excéder les 40 pages (hors annexes) ;
- Les annexes devront être fournies dans un document à part ;
- Le mémoire devra débiter par une page de garde et une table des matières.
- Le déroulé du mémoire technique doit être conforme à l'ordre indiqué au sein du cadre de réponse technique (partie 1, partie 2, partie 3 et partie 4). En effet, chaque sous-critère doit faire l'objet d'une partie à part entière au sein du document.

**En cas de non-respect de ces règles de présentation, la note technique globale pondérée du candidat pourra subir un abattement de 10%.**

Toute offre présentant des prix appréciés anormalement bas par le pouvoir adjudicateur fera l'objet d'une demande de justification dans le détail à l'entreprise et il sera fait application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique dans un tel cas.

**Remarques :**

- Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire ou dans le bordereau des prix unitaires figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre. Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée, considérée non cohérente ;
- Si des pièces de la candidature ou de l'offre présentée par le candidat venaient à manquer ou à être incomplètes, le pouvoir adjudicateur aura la possibilité de demander au candidat de régulariser son offre. La demande de régularisation est une possibilité mais non une obligation pour le pouvoir adjudicateur. Par ailleurs, il est précisé que la demande de régularisation ne peut en aucun cas porter sur des éléments présentant un caractère crucial pour la recevabilité et pour l'analyse des offres (exemples non exhaustifs : mémoire technique absent ou incomplet, annexe financière absente ou présentant de nombreux oublis). Le candidat devra régulariser son offre dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à compter de la date de réception de la demande de régularisation. En cas d'absence de réponse dans le délai imparti, le pouvoir adjudicateur aura la possibilité d'écarter l'offre du candidat pour cause d'irrégularité.

**Important :** L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2142-5 à R. 2143-12 du Code de la Commande Publique. Si l'attributaire est dans l'impossibilité de fournir les certificats et attestations précités dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Il est alors procédé à la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.



## ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires concernant l'accord-cadre, les candidats doivent adresser leurs questions uniquement via le Profil d'acheteur du Crous de Strasbourg : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) dans la rubrique Questions/Réponses de la présente consultation.

**Ces questions devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des plis. Toutes questions transmises au-delà de cette limite, ne pourront être traitées.**

Hors du cadre de la plateforme d'achat, aucune question ne sera traitée directement par téléphone, courriel ou courrier.

## ARTICLE 12 – PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg-31 avenue de la paix 67 000 Strasbourg

Introduction des recours :

Avant la conclusion du marché selon les dispositions de l'article L551-1 du Code de Justice administrative dans le cadre d'un référé précontractuel

Dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée selon les dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative dans le cadre d'un référé contractuel

Dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet selon les dispositions de l'article R421-3 du Code de justice administrative.

Dans les 31 jours suivant la publication au Journal Officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution. Le délai ne court que si cette notification mentionne le nom du titulaire et les motifs ayant conduit au choix de son offre selon les dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative.

En l'absence de la publication d'avis, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, article R551-7 du Code de justice administrative.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
le Greffe du Tribunal Administratif de Strasbourg.